

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 11 FEVRIER 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil
Présents :	58	communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés :	19	Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	4	après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants :	62	JARLIER.

Présents :

M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, M. René KAIQUE, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, MME Martine CHAZARIN, M. Joël BRUN, M. Louis PECHAUD, M. Gérard BONIFACIE, MME Marina BESSE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Louis GALTIER, M. René PÉLISSIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Vital GENDRE, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, M. Michel SEYT, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, M. Erick CHASTANG, MME Hélène FLORIS GRÉCO, MME Marie-Pierre DEVAUX, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT.

Absents excusés :

M. André ANGELVY, M. Joseph BOUDOU, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Christian GENDRE, M. Richard BONAL, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Robert BOUDON, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Philippe ÉCHALIER, M. Pierre SÉGUIIS, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, MME Bernadette ANTONY, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN.

Pouvoirs :

M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD,
MME Claudette BRUGEROLLE donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL,
M. Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET,
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 19 février 2019 et que la convocation avait été faite le 5 février 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h05.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2018

✚ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 29 novembre 2018.

POUR : 62 VOIX

MOTION PORTANT APPROBATION DE LA RESOLUTION GENERALE DU 101 EME CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE

✚ **SOUTIENT** la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le Gouvernement ;

✚ **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour transmettre cette motion à Madame le Préfet du Cantal ainsi qu'à Monsieur le Président de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité.

POUR : 58 VOIX

ABSTENTIONS : 4 (Monsieur Philippe DELORT, Mesdames Marguerite TARRISSON, Mireille VICARD, et Patricia ROCHÈS)

S.A.E.M. THERMALE DE CHAUDES-AIGUES - CALEDEN - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

- ✚ **CONSENT** un apport en compte courant d'associés d'un montant de 25 000 € en faveur de la S.A.E.M. thermale de Chaudes-Aigues afin de consolider les capitaux propres de la S.A.E.M. ;
 - ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention d'apport en compte courant d'associés annexé à la délibération ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention d'apport en compte courant d'associés ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires au remboursement du compte courant conformément aux dispositions de la convention arrivée à terme le 18 décembre 2018, et au versement du nouvel apport en compte courant à la S.A.E.M. thermale de Chaudes Aigues ;
 - ✚ **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget général 2019 de Saint-Flour Communauté.
- POUR : 62 VOIX

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET GENERAL 2019 (DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET PRIMITIF 2018)

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget général 2019 de Saint-Flour Communauté dans les conditions ci-dessous énoncées :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
2188-50.411-	Equipement mur d'escalade	3 000 €
2188-106.414	Equipement - aménagements des tribunes terrain de concours hippique intercommunal	6 500 €
2031-74-414	Maitrise d'œuvre - Club House Pierrefort	36 000 €
2313-60.90	Extension EPL Volzac	54 600 €
2031-108.020	Maison de site Alleuze	7 000 €
2031-72.020	Grenier de Lili	6 100 €
MONTANT TOTAL		113 200 €

- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget général 2019 de Saint-Flour Communauté
- POUR : 63 VOIX

AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

- ✚ **APPROUVE** la création d'un budget annexe n°26 nommé « Aménagement/entretien/gestion aire d'accueil des gens du voyage », au 1er Janvier 2019 ;
 - ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires auprès des services du Trésor public.
- POUR : 62 VOIX

PROPOSITION D'ADMISSION DE CREANCES ETEINTES ET EN NON VALEUR

- ✚ **ADMET** en créance éteinte la créance détaillée ci-dessous :
 - SPANC : 90 € exercice 2011
 - ✚ **ADMET** en non-valeur la créance détaillée ci-dessous :
 - Budget principal : 198.84 € exercice 2008/2015
 - ✚ **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites aux budgets primitifs 2019 concernés.
- POUR : 62 VOIX

CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL - FIXATION DE TARIF

- ✚ **ADOpte** le tarif supplémentaire de 10 €/heure d'utilisation pour la location d'une cabine de l'ancien local esthétique, dans l'enceinte du centre aqualudique intercommunal, dans le cadre d'une activité à but lucratif.
- POUR : 62 VOIX

MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE - CREATION DE LA COMMISSION DES MARCHES PUBLICS

- ✚ **DECIDE** de créer une Commission des Marchés Publics ;
 - ✚ **DECIDE** que la composition de la Commission des Marchés Publics est identique à la composition de la Commission d'Appel d'Offres, fixée par délibération N° 2017-07 en date du 26 Janvier 2017.
- POUR : 62 VOIX

MARCHES PUBLICS A PROCEDURE ADAPTEE - ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE POUR LA PASSATION DES MARCHES

- ✚ **ADOpte** les propositions relatives à la mise en œuvre des marchés publics à procédure adaptée ;
- ✚ **APPROUVE** le règlement interne de passation des marchés à procédure adaptée joint en annexe à la délibération ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce règlement interne et lui donne mandat pour son application ;
- ✚ **DIT** que si les dispositions du présent règlement évoluent conformément à la loi ou au règlement, les nouvelles dispositions s'appliqueront de plein droit, sans nouvelle délibération du Conseil Communautaire.

POUR : 62 VOIX

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ATELIER PEDAGOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE L'E.P.L. DES HAUTES TERRES – LYCEE LOUIS MALLET DE VOLZAC : APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ✚ **APPROUVE** les avenants en plus et moins-value aux lots n°3, 7, 8 et 9 avec les entreprises concernées et aux montants précisés ci-dessous :
 - Lot n°3 « Charpente – Couverture et bardage métallique - Serrurerie » avec l'Entreprise Atelier de Chaudronnerie du Cantal S.A.S. pour un montant de : - 9 105.00 € HT ;
 - Lot n° 7 « Résine de sol » avec l'Entreprise Etandex S.A. pour un montant de : 1 197.00 € HT ;
 - Lot n°8 « Cloisons et menuiseries isothermes » avec l'Entreprise SOPROMECCO S.A.S. pour un montant de : 2 356.18 € HT ;
 - Lot n°9 « Plomberie, Sanitaire, Air comprimé, Ventilation » avec le groupement d'entreprises Mourgues/Calmels Petitfour pour un montant de : 5 688.85 € HT ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

POUR : 62 VOIX

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ATELIER PEDAGOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE L'EPL DES HAUTES TERRES – LYCEE LOUIS MALLET DE VOLZAC - APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE LOT 11 : ELECTRICITÉ- COURANTS FORTS ET FAIBLES.

- ✚ **RETIENT** l'entreprise MOURGUES Serge – 3, rue de la Planèze – 15100 Saint-Flour pour le lot 11 « Electricité – Courants Forts et faibles » pour un montant de 17 763.59 € HT pour la tranche ferme et un montant de 23 407.66 € HT pour la tranche optionnelle, soit un montant total de 41 171.25 € HT. ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché du lot 11 « Electricité – Courants Forts et faibles avec l'entreprise susvisée ».

POUR : 62 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE 2ÈME TRANCHE - ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE TRAVAUX - LOT 7 – PRODUCTION D'EAU CHAUDE

- ✚ **RETIENT** l'entreprise MOURGUES Serge – 3, rue de la Planèze – 15100 Saint-Flour pour un montant de 21 493.82 € HT pour le lot 7 « Production d'eau chaude » ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives de ce marché de travaux.

POUR : 62 VOIX

TERRAIN DE CONCOURS HIPPIQUE INTERCOMMUNAL DE SAINT-LOUR : RÉALISATION DE LA TRIBUNE ET DE L'AIRE DE STOCKAGE COUVERTE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

- ✚ **APPROUVE** les marchés à conclure avec les entreprises visées ci-dessous ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses :

LOTS	ENTREPRISES	TRANCHE FERME	TRANCHE OPTIONNELLE	TOTAL HT
Lot n°2 Charpente, ossature bois, bardage bois, gradins	EURL Michel CHAREIRE 15 100 SAINT-FLOUR	34 557,20 €		
Lot n°5 Menuiseries intérieures	EURL Michel CHAREIRE 15 100 SAINT-FLOUR	2 675,90 €		
Lot n°6 Plâtrerie, isolation, peinture	Entreprise COMBRE MULTISERVICES 15 100 VILLEDIEU	10 906,50 €	2 055,00 €	
TOTAL H.T.		48 139,60 €	2 055,00 €	50 194,60 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec ces entreprises.

POUR : 62 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE 2EME TRANCHE - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD N°3 AVEC LA S.A.S. DO-YEN

- ✚ **APPROUVE** les termes du protocole d'accord n°3 à intervenir avec la S.A.S. DO-YEN tel qu'annexé à la délibération ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit protocole d'accord au nom de Saint-Flour Communauté ;

- ✚ **MANDATE** l'étude Besse-Sabatier pour la rédaction du bail commercial à intervenir avec la S.A.S. DO-YEN pour la future location de l'atelier de beurrerie ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail commercial ainsi que tout document notarié dans les conditions tarifaires sus visées à savoir 1 450 € H.T. par mois ;

✚ **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de Saint-Flour Communauté.

POUR : 62 VOIX

SOUTIEN À LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE

✚ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 780 € à M. Stéphane VIELFAURE, représentant son entreprise individuelle sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de ces aides ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ces aides sur présentation des pièces justificatives ;

✚ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).

POUR : 62 VOIX

GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE - ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ

✚ **S'ENGAGE** dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale, en partenariat avec Hautes Terres Communauté ;

✚ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande à intervenir entre Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté telle qu'annexée à la présente délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de groupement de commande au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de programme en date du 18 novembre 2018 entre l'Etat et Saint-Flour Communauté, tendant à confirmer le soutien financier de l'Etat ;

✚ **DECIDE D'ENGAGER** une procédure de consultation de bureaux d'études spécialisés conformément aux dispositions du code des marchés publics ;

✚ **DESIGNE** quatre représentants de Saint-Flour Communauté à savoir Mme Martine GUIBERT, M. Louis GALTIER, M. Jean-Jacques MONLOUBOU et M. Albert HUGON pour participer au comité de pilotage ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention auprès des partenaires financiers ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;

✚ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Général 2019.

POUR : 62 VOIX

PARC D'ACTIVITÉS DU ROZIER COREN - CESSION D'UN LOT

✚ **CEDE** à la S.C.I. BESSE en lieu et place de la S.C.I. SOUBRIER BESSE, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, le lot H du parc d'activités du Rozier-Coren au prix de 12€ HT/ m² ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement ;

✚ **DIT** que la délibération n°2018-132 en date du 4 Juin 2018 est ainsi modifiée et que les autres termes de ladite délibération demeurent inchangés.

POUR : 62 VOIX

CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION YC N°218 SITUÉE SUR LA COMMUNE DE-NEUVEGLISE-SUR-TRUYÈRE À LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE LAITIÈRE DE LA PLANÈZE

✚ **DECIDE** la cession de la parcelle cadastrée section YC n°218 au lieu-dit Longaïro, commune de Neuvéglise-sur-Truyère d'une surface d'environ 5 905 m² au prix de 0,70 € HT/ m² en faveur de la Société Coopérative agricole laitière de la Planèze ou au profit de toute autre personne physique ou morale qu'elle substituerait dans ses droits ;

✚ **PRECISE** que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (frais de bornage et notariés) ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le compromis de vente, l'acte notarié et toutes pièces destinées à constater cette cession.

POUR : 62 VOIX

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE CRÉATION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL AU PAS DE MATHIEU - COMMUNE DE SAINT-URCIZE

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour l'étude de faisabilité et de programmation de création d'un bâtiment d'accueil au Pas de Mathieu, commune de Saint-Urcize, tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Étude de faisabilité et de programmation	20 000 €	Union européenne (F.E.D.E.R.)	8 000 €
		Région Auvergne Rhône Alpes	6 000 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAL H.T.	20 000 €	TOTAL	20 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides auprès de l'Union européenne pour un montant de 8 000 € et de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 6 000 € et à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ces demandes.

POUR : 62 VOIX

MAISON DE SITE D'ALLEUZE - APPROBATION DE LA CONVENTION CONFIAIT MANDAT DE GESTION DE MEUBLES DE TOURISME A LA COMMUNE D'ALLEUZE

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention confiant mandat de gestion de meublés de tourisme à la commune d'Alleuze ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom de Saint-Flour Communauté la convention annexée à la présente, ainsi que toute pièce nécessaire à la bonne gestion de ces meublés. ;

✚ **DIT** que les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif 2019.

POUR : 61 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Monsieur Michel ROUFFIAC)

MAISON DE SITE D'ALLEUZE - FIXATION DE TARIFS POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION

✚ **FIXE** les tarifs applicables à la gestion et à l'exploitation des meublés de tourisme d'Alleuze, conformément aux dispositions ci-dessous :

Gîte 1 : maison d'habitation (capacité 10/12 personnes)

Haute saison : 1er juillet – 31 août

Formule 10/12 personnes :

Semaine : 750 €

Quinzaine : 1 400 €

Formule 6 personnes « grand confort » :

Semaine : 600 €

Quinzaine : 1 100 €

Moyenne saison : juin, septembre + vacances scolaires

Formule 10/12 personnes :

Semaine : 650 €

Quinzaine : 1 200 €

Formule 6 personnes « grand confort »

Semaine : 500 €

Quinzaine : 900 €

Basse saison : hors moyenne et haute saison

Formule 10/12 personnes :

Semaine : 550 €

Quinzaine : 1 000 €

Formule 6 personnes « grand confort »

Semaine : 400 €

Quinzaine : 700 €

+ taxe de séjour

Forfait ménage : 60 €

Forfait location linge : 60 €

Forfait ménage + linge : 110 €

Location week-end possible – 2 nuits:

Formule 10/12 personnes : 350 €

Formule 6 personnes « grand confort » : 275 €

Nuit supplémentaire : 100 €

Gîte 2 : grange établie (capacité 4/6 personnes)

Haute saison : 1er juillet – 31 août

Semaine : 500 €

Quinzaine : 900 €

Moyenne saison : juin, septembre + vacances scolaires

Semaine : 400 €

Quinzaine : 700 €

Basse saison : hors moyenne et haute saison

Semaine : 300 €

Quinzaine : 500 €

+ taxe de séjour

Forfait ménage : 30 €

Forfait location linge : 30 €
Forfait ménage + linge : 50 €
Location week-end possible – 2 nuits : 200 €
Nuit supplémentaire : 50 €

POUR : 62 VOIX

FUSION DES ESPACES VTT F.F.C. DU TERRITOIRE DE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ

- ✚ **APPROUVE** le principe de la fusion des trois espaces VTT F.F.C. du Pays de Saint-Flour, de la Planèze et du Pays de Pierrefort ;
- ✚ **DECIDE** de nommer cet espace VTT F.F.C. « Saint-Flour – Horizons volcaniques » ;
- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention annexée la délibération et relative à la mise en place de l'espace VTT F.F.C. Saint-Flour Horizons volcaniques référencé auprès de la F.F.C. sous le numéro n°132 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté et à engager et mandater toute dépense tendant à sa mise en œuvre.

POUR : 62 VOIX

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'OPERATION CENTRE-BOURG ENTRE LA VILLE DE SAINT-LOUR, SAINT-LOUR COMMUNAUTE, LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET LA C.A.P.E.B. DU CANTAL (CONFEDERATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BATIMENT)

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à cette affaire.

POUR : 62 VOIX

POLE TERRITORIAL DE SANTE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC LE DOCTEUR SORINA VLADIMIROV

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°1 au bail professionnel en date du 15 Octobre 2016, à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Docteur Sorina VLADIMIROV pour la location de bureaux au pôle territorial de santé, projet annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de la Communauté de communes ;
- ✚ **PRECISE** que les autres dispositions du bail en date du 15 Octobre 2016 demeurent inchangées.

POUR : 62 VOIX

DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS AGREES « JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE », EQUIPEMENTS DE LA VIE SOCIALE (EVS) ET CENTRE SOCIAL

- ✚ **RECONDUIT**, en 2019, l'intervention de Saint-Flour Communauté en matière d'aides au transport, conformément au dispositif expérimenté en 2018 ;
- ✚ **ENCADRE** ce dispositif sur la base des mêmes critères d'éligibilité cumulatifs à savoir :
 - Transports d'enfants,
 - Déroulement hors temps scolaire,
 - Activités culturelles ou sportives (hors fédération sportive),
 - Déplacements dans le Cantal ;
- ✚ **CIBLE** les structures bénéficiaires, à savoir les associations agréées « Jeunesse et éducation populaire », Equipements de la vie sociale, Centre social (hors A.L.S.H. par ailleurs soutenus par Saint-Flour Communauté) ;
- ✚ **FIXE** les modalités de prise en charge des transports du dispositif pour chaque bénéficiaire à hauteur de 50% du coût total des transports, avec un plafond de 3 000 € par an et par structure ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dispositif ;
- ✚ **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2019.

POUR : 62 VOIX

CONVENTION DE GESTION ET D'OBJECTIFS AVEC L'A.D.M.R. DE CHAUDES-AIGUES AU TITRE DU RELAIS PETITE ENFANCE

- ✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de gestion et d'objectifs à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'A.D.M.R. de Chaudes-Aigues au titre du Relais Petite Enfance, annexé à la délibération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche

POUR : 62 VOIX

HALLE D'ANIMATIONS DE PIERREFORT - RÉALISATION D'UN CLUB HOUSE - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2019

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	217 418,09 €	Etat - DETR	78 893,00 €
Maîtrise d'œuvre	26 090,17 €	Etat - Contrat de ruralité	16 700,00 €
Etudes (étude de sol, OPC, CT, SPS)	13 411,27 €	CD15	50 100,00 €
ADO	8 696,72 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	66 800,00 €
		Autofinancement	53 123,25 €
TOTAL HT	265 616,26 €	TOTAL HT	265 616,26 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019 pour un montant de 78 893 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

« GRENIER DE LILI » - COMMUNE DE MALBO - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION PERMANENTE - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2019

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	126 527,10 €	Etat - D.E.T.R.	51 418,85 €
Maîtrise d'œuvre	13 917,98 €	Etat - Contrat de ruralité	23 885,00 €
Mission SPS	2 490,00 €	CD15	25 500,00 €
Mission CT	2 600,00 €		
Scénographie	20 000,00 €	Autofinancement	70 592,32 €
ADO	5 861,08 €		
TOTAL HT	171 396,17 €	TOTAL HT	171 396,17 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019 pour un montant de 51 418 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

« GRENIER DE LILI » - AMÉNAGEMENT DE LA SALLE D'EXPOSITION PERMANENTE - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE MALBO

✚ **APPROUVE** le projet de convention relative à l'aménagement de la salle d'exposition permanente appelée « le Grenier de Lili » à conclure entre Saint-Flour Communauté et la commune de MALBO ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 61 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Monsieur Louis PECHAUD)

MAISON DE SITE D'ALLEUZE - AMÉNAGEMENT DU POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2019

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	171 700,00 €	Etat-D.E.T.R. 2019	103 722,64 €
Maîtrise d'œuvre	24 903,25 €	Etat - Contrat de ruralité	45 000,00 €
Mission SPS	2 490,00 €	CD15	45 000,00 €
Mission CT	3 290,00 €		
Equipement, matériel, mobilier	48 130,14 €	Autofinancement	65 583,96 €
ADO	8 793,21 €		
TOTAL HT	259 306,60 €	TOTAL HT	259 306,60 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019 pour un montant de 103 722 € ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

AMENAGEMENT DU LAC DE BELVEZET EN VUE DE SA VALORISATION ET DE SON APPROPRIATION LOCALE - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA COMMUNE DE TIVIERS

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention relative à l'aménagement du lac de Belvezet à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la commune de Tiviers ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

POUR : 61 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Monsieur Eric GOMESSE)

AMENAGEMENT DU LAC DE BELVEZET EN VUE DE SA VALORISATION ET DE SON APPROPRIATION LOCALE - COMMUNE DE TIVIERS - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. 2019 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME L.E.A.D.E.R.

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Maîtrise d'œuvre	30 000 €	UNION EUROPEENNE (L.E.A.D.E.R. - 50%)	150 000 €
Travaux	270 000 €	ÉTAT (D.E.T.R. - 30%)	90 000 €
		Autofinancement (20 %)	60 000 €
TOTAL H.T.	300 000 €	TOTAL H.T.	300 000 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'État au titre de la D.E.T.R. 2019 pour un montant de 90 000 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Union européenne au titre du programme L.E.A.D.E.R. pour un montant de 150 000 € HT ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

ETUDE DE FAISABILITÉ POUR LA VALORISATION ET LA PRESERVATION DE LA NARSE DE NOUVIALLE PAR L'ANALYSE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES RENDUS APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME L.E.A.D.E.R.

✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
Etude des services écosystémiques rendus par la Narse de Nouvialle	41 376,00 €	Union européenne (L.E.A.D.E.R.) - 80%	33 100,80 €
		Autofinancement - 20%	8 275,20 €
TOTAL H.T.	41 376,00 €	TOTAL H.T.	41 376,00 €

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides de l'Union européenne, au titre du programme L.E.A.D.E.R., pour un montant de 33 100,80 € H.T ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - ETUDE DE FAISABILITE POUR LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE VEAUX FERMIERS DE QUALITE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CANTAL POUR LE SUIVI D'UN STAGIAIRE

✚ **APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat tendant à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la structuration d'une filière veaux fermiers sur le territoire de Saint-Flour Communauté entre Saint-Flour Communauté et la Chambre d'Agriculture du Cantal, tel qu'annexé à la délibération ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en vigueur.

POUR : 62 VOIX

ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - INVENTAIRE ET RECOLEMENT - RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE L'AVENANT N°6

✚ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°6 à la convention de mise à disposition de personnel au profit de Saint-Flour Communauté ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la commune de Saint-Flour l'avenant n°6 à la convention de mise à disposition d'un adjoint du patrimoine auprès de Saint-Flour Communauté à hauteur de 25 % de son temps de travail, du 1er Janvier au 30 Juin 2019.

POUR : 62 VOIX

TRANSFORMATION D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC

- ✚ **DECIDE DE TRANSFORMER** le contrat à durée déterminée (C.D.D.) correspondant à échoir au 31 Mars 2019, en contrat de travail à durée indéterminée (C.D.I.) à compter du 1er Avril 2019, conformément à la loi du 26 Janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire de la Fonction Publique Territoriale et à la loi du 26 Juillet 2005 portant transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, la clause relative à la rémunération étant identique à celle du C.D.D., c'est-à-dire fixée sur le grade de rédacteur territorial, indice brut 372, majoré 343 ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la conclusion de ce contrat à durée indéterminée.

POUR : 62 VOIX

CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL - « LA NUIT DE L'EAU » - MODALITÉS DE RÉALISATION ET DE RÉMUNÉRATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

- ✚ **ATTRIBUE** aux agents, pouvant y prétendre, le versement de l'I.H.T.S. dans les conditions sus visées et limitativement définies, dans le cadre de « La Nuit de l'Eau ».

POUR : 62 VOIX

DECISION DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

- ✚ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivité Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

A Saint-Flour, le 12 février 2019

Affiché le 19 février 2019

Le Président,

Pierre ARLIER



Le Secrétaire de séance,

Olivier REVERSAT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Olivier Reversat', written over a faint circular stamp.